



**ASSEMBLÉE DE PROVINCE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**N° 14-2013/APS**

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1

**DÉLIBÉRATION**

**modifiant la délibération n° 43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs**

**L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 28 mars 2013, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1** : La représentation de la province au sein des organismes, comités, commissions et jurys mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est modifiée comme suit :

**SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Au comité de gestion du fonds de garantie de la province Sud (FGPS) est désigné madame Nicole ANDREA-SONG.

Au comité consultatif des actions économiques du CASE maritime est désigné madame Odette MOINDOU.

## SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

Au comité consultatif de la Nouvelle-Calédonie relatif aux conditions d'autorisation, d'importation, de détention, de mise en marché et d'utilisation des substances et produits phytosanitaires à usage agricole sont désignés messieurs Philippe SEVERIAN et Olivier RATIARSON, en tant que membres titulaires, et messieurs Jacques BEAUJEU et Philippe GATIER, en tant que membres suppléants.

**ARTICLE 2** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

### VERSION PUBLIEE AU JONC

**8892** du 09-04-2013

Délibération n° 14-2013/APS du 28 mars 2013 modifiant la délibération n° 43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs (p. 3204).